



CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

RNCP 35399



FORMATION RÉMUNÉRÉE SUR 1 AN

APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Apprentissage - Formation continue

MFU RENNES

12 Les Rabinardières

35760 SAINT GRÉGOIRE

Tél: 02 23 25 01 66

mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr

www.mfu-rennes-stgregoire.fr



L'ouvrier paysagiste qualifié est une femme/ un hommes spécialisé dans la conduite de chantier pour les constructions paysagères.

Objectifs de la formation

La formation permet de valider le Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères et de développer des compétences professionnelles :

- Lecture et interprétation d'un plan
- Implantation du chantier
- Organisation du chantier
- Réalisation des travaux préparatoires aux constructions paysagères : terrassement et mise en place des réseaux
- Réalisation de travaux de constructions paysagères : élévations de murets en parpaings et en pierres, enduits, pavage-dallage, escaliers, clôtures...
- Assemblage et pose de menuiseries paysagères : terrasses, pergolas, claustras...
- Mise en place de systèmes d'irrigation et d'arrosage
- Mise en place d'équipements électriques : alimentation de portails, éclairage...

Pré-requis

Etre titulaire soit d'un :

- CAPA Jardinier Paysagiste et justifier de 3 années d'expérience dans le paysage,
- Bac Pro Aménagements Paysagers,
- BP Travaux Paysagers,
- Bac Techno STAV,
- BTS Aménagements Paysagers,
- Titre homologué dans le paysage.

Tarifs

Formation prise en charge.

Accessibilité

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

La MFU met en place des accompagnements spécifiques.

La formation nécessite d'être mobile.

Modalités et délais d'accès

Possibilité d'entrée en formation tout au long de l'année, après validation des pré-requis et entretien de positionnement.

Méthodes mobilisées

Présentiel au CFA, alternance entre théorie, exercices pratiques et mises en situation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis et des compétences tout au long de l'année. Examen sous forme d'unités capitalisables.

La MFU est habilitée à faire passer les UC.



Durée de la formation

490 heures à la MFU, soit 14 semaines de septembre à juin.



Les + de la formation

- 100 % de réussite lors des 10 dernières années
- Validation de l'habilitation électrique BS
- Formation à la conduite d'engins de catégorie A
- Validation de l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- Préparation aux concours « Meilleur Apprenti de France » et « Olympiades des Métiers »